

Pistes cyclables

Les pistes cyclables sont des infrastructures réservées aux cyclistes et séparées physiquement de la chaussée utilisée par les véhicules à moteur.

Le réseau cyclable de la ville de Sevrans est constitué de pistes intercommunales et départementales et d'un réseau de bandes cyclables réservées dans les rues de la commune.

Le joyau de ces pistes est situé en bordure du [canal de l'Ourcq](#) et offre sur les 108 Km que comptent les berges, de la Villette à l'Aisne, un cadre magnifique et sécurisé pour les deux roues, les pratiquants de rollers, les coureurs à pied et tous les Sevransais.

Dans la ville et dans le cadre de projets intercommunaux, départementaux et au sein du Plan de Déplacement Urbain (PDU), les deux roues trouvent au fur et à mesure leur place à travers le tissu urbain sevransais.

Préserver un cadre de vie agréable à Sevrans et permettre aux habitants de profiter pleinement des espaces verts et des zones agréables dont la ville dispose constituent des priorités fixées par la municipalité.

En projet :

- Un itinéraire Nord-Sud reliant Aulnay-sous-Bois à Livry-Gargan tout en passant par le centre-ville facilitera les déplacements courts à caractère professionnel.
- « La ligne des parcs » permettra de relier différents espaces verts dont la Forêt de Bondy, [le parc de la Poudrerie...](#)

Image

Pistes cyclables communales

Renseignements

Service environnement

26, avenue du Général Leclerc

Tél : 01 49 36 51 60

Fax : 01 49 36 52 02

- le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- du mardi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30
- le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h
- le samedi de 8h30 à 12h

Direction des services techniques

26, avenue du Général Leclerc

Tél : 01 49 36 51 60

Fax : 01 49 36 52 02

- le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- du mardi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30
- le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h
- le samedi de 8h30 à 12h

rgba(255,255,255,1)